

Madame, Monsieur,

Voici quelques renseignements concernant l'année scolaire 2025-2026

STRUCTURE DE L'ECOLE

CE2-CM1-CM2	Mme GUILLEVIC Dominique	Personnel de service <u>ASEM:</u> Mr VIGNAL Noa <u>Agent d'entretien :</u> Mme RAGOT Océane
CP-CE1	Mme VISSET Maryse (Cheffe d'établissement)	
PPS-PS-MS-GS	Mme COUVERT Marie	
POSTE D'ADAPTATION	Mme DROUINEAU Marie	

VIE SCOLAIRE

Horaires des classes

	L M J V
MATIN	8h40 -12H
APRES-MIDI	13h25 -16h20

L'école ouvre 10mn avant chaque rentrée ; soit 8h30 le matin et 13h15 l'après-midi.
Nous vous remercions de respecter ces horaires à l'arrivée et à la sortie.
Les enfants de moins de 7 ans doivent rentrer accompagnés. Les autres peuvent rentrer à pied, à vélo ou en voiture. Dans ce dernier cas, les parents viennent chercher leurs enfants au portail.

Calendrier scolaire

Rentrée	Le lundi 1er septembre
Toussaint	Du vendredi 17 octobre (après la classe) au lundi 3 novembre (matin)
Noël	Du vendredi 19 décembre (après la classe) au lundi 5 janvier (matin)
Hiver	Du vendredi 13 février (après la classe) au lundi 2 mars (matin)
Printemps	Du vendredi 10 avril (après la classe) au lundi 27 avril (matin)
Vacances d'été	Le vendredi 3 juillet (après la classe)

Attention !

Vendredi de l'Ascension

Les enfants n'auront pas classe le vendredi 15 mai 2026.

Stationnement / Parking

L'arrêt et la dépose minute n'est pas autorisée devant le portail de l'école.

Vous disposez du **parking de l'Espace Campagn'arts** et du **parking face au cabinet médical** pour vous stationner. Le parking de la maison médicale est strictement réservé à la patientèle, *vous n'êtes pas autorisés à vous y stationner.*

Rencontre avec les enseignants

Les parents qui désirent rencontrer les enseignants pourront prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance de leur enfant, par mail ou par téléphone au moins un jour à l'avance. Ils sont cordialement invités aux réunions de classe ou autres.

Cahier de correspondance

Pour faciliter la liaison entre les familles et l'école, chaque élève reçoit un cahier de correspondance qu'il doit toujours conserver dans son cartable. Toute information envoyée par l'école doit être signée par les parents.

Absence

Toute absence (prévue ou non) doit être justifiée par un billet daté et signé en indiquant le motif. Ce document est obligatoire dans le registre d'appel de la classe.

Les absences prévues de plus de 2 jours sont soumises à une autorisation académique. Les parents doivent compléter et rédiger un courrier qu'ils transmettront au chef d'établissement qui relayera leur demande auprès de l'inspection académique.

Les congés hors des vacances scolaires ne constituent pas un motif légitime d'absentéisme au regard du code de l'éducation.

Santé

Les médicaments ne sont pas autorisés à l'école.

En cas de traitement prolongé (asthme, allergie...) il est nécessaire d'établir un PAI en relation avec la médecine scolaire.